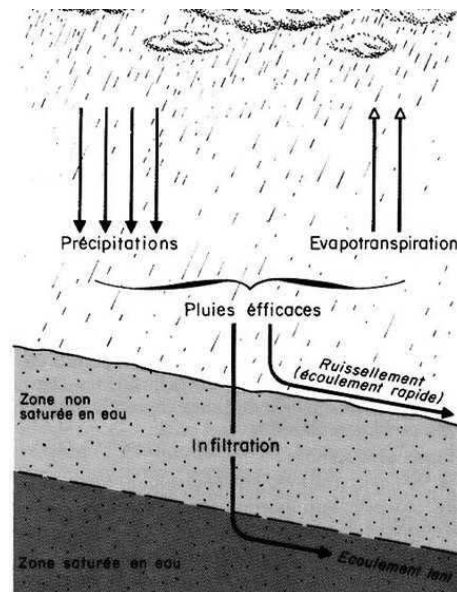
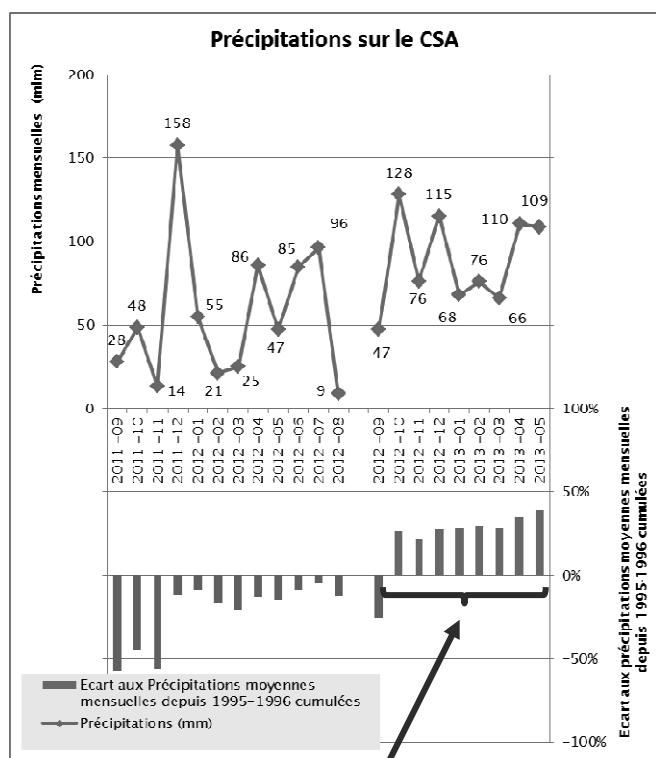


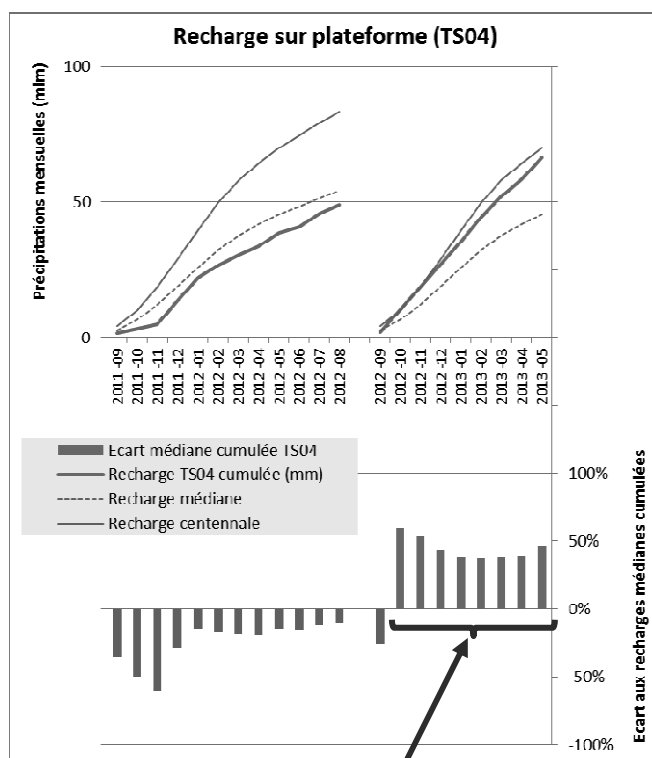
- Réponse du 25/06/2013
- Surveillance des niveaux de nappe
 - Mesures mensuelles + enregistreurs automatiques
 - ➔ Suivi efficace et suffisant quelles que soient les conditions
- Recharge printanière importante
 - Impact sur la nappe a été enregistré
 - Pas d'atteinte de la base des radiers
 - Respect des prestations techniques
- Recharge (infiltration) =
 - + Précipitations
 - - Evapotranspiration ETP=f(t)
 - ❖ Evaporation (surface)
 - ❖ Transpiration (plantes)
 - - Ruissellement



- Précipitations et recharge (jusque mai 2013) : fort déficit puis fort excédent
Cumuls par années hydrologiques (de septembre à août)



Précipitations cumulées excédentaires 29% en moyenne



Recharges cumulées excédentaires 44% en moyenne

- Situations piézométriques mai et juin 2013 : cartes d'écart entre la nappe et la base des radiers

La nappe est systématiquement à plus de 30 cm de la base des radiers.

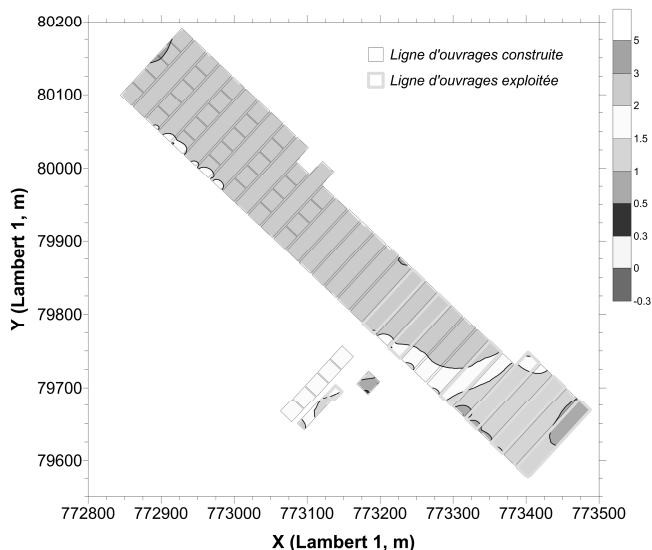
- ➔ Respect du domaine de fonctionnement
- ➔ Respect des prescriptions techniques

Mai 2013

Centre de stockage de l'Aube (INB 149)

Carte des distances (en mètres) entre la base des radiers des ouvrages de stockage construits et la surface piézométrique de la nappe des Sables de l'Aptien

campagne piézométrique du 13 au 17 mai 2013

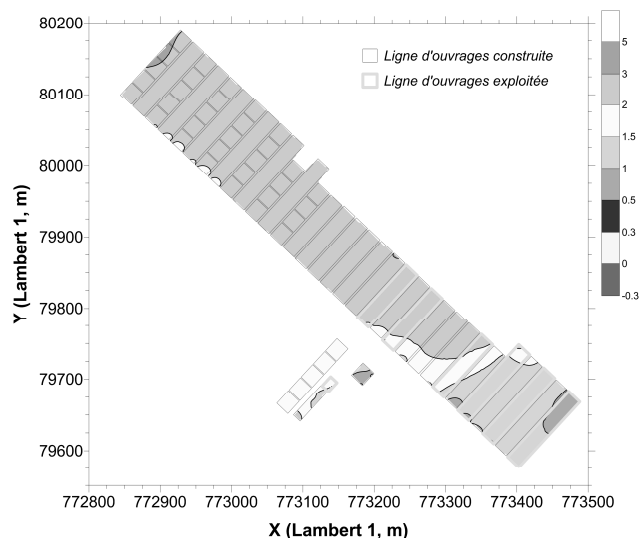


Juin 2013

Centre de stockage de l'Aube (INB 149)

Carte des distances (en mètres) entre la base des radiers des ouvrages de stockage construits et la surface piézométrique de la nappe des Sables de l'Aptien

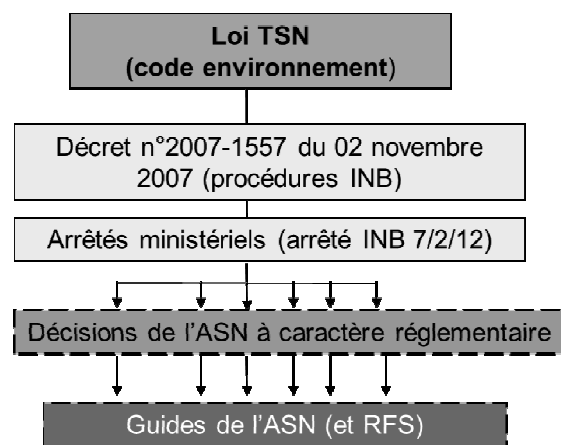
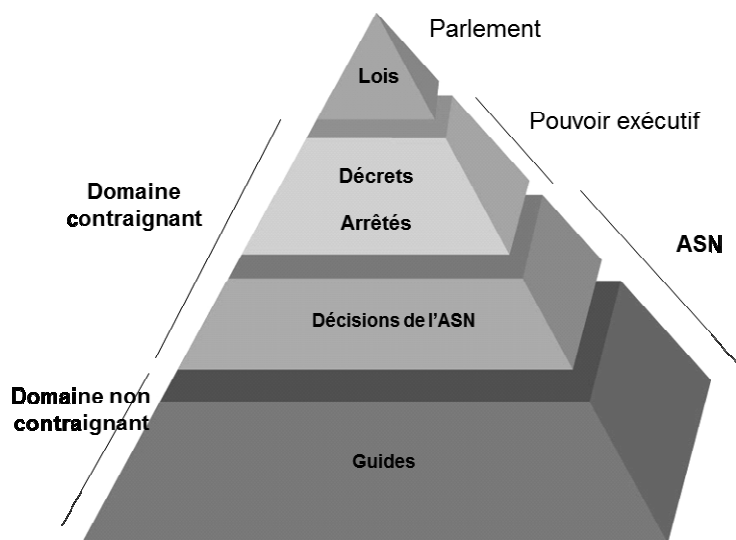
campagne piézométrique du 17 au 21 juin 2013



04/2013 – ASN- Principaux régimes d'autorisation pour les INB

Le Vice-Président donne la parole à Madame Irène BEAUCOURT, adjointe au chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Châlons en Champagne, qui présente les principaux régimes d'autorisation pour les INB.

- Pyramide réglementaire



- Pyramide réglementaire appliquée à la vie d'une INB

Les décrets :

- Réglementent les grandes étapes de la vie de l'INB
- Pris après enquête publique et avis ASN

- Procédure longue : plusieurs années
 - ➔ Autorisation création, mise à l'arrêt, démantèlement

Les arrêtés ministériels de prescriptions individuelles

- Arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets (entité du 21/08/2008 pour ANDRA – CSA)
- Sont remplacés par des décisions ASN depuis la loi TSN

Les décisions de l'ASN

- Imposent des prescriptions à caractère technique
- Sont prises par le collège de l'ASN après enquête publique ou non selon la procédure (mais toujours consultation du public sur internet depuis 2013)
 - ➔ Autorisation de mise en service des installations, autorisation de prélèvements d'eau et de rejets, évaluations complémentaires de sûreté post Fukushima,...

- Modifications des installations

Le décret « procédures INB » du 02/11/2007 définit les catégories de modifications :

- Modification notable :
 - Article 31
 - Changement de nature de l'INB ou accroissement de sa capacité maximale
 - Ajout dans le périmètre d'une nouvelle INB
 - Modification des éléments essentiels pour la protection des intérêts (*) du décret d'autorisation de création
 - ➔ Même procédure que pour un décret
 - Article 26 :
 - ➔ Accord exprès de l'ASN (DG)
 - ➔ Possibilité d'édicter des prescriptions par décision ASN (collège)
 - Article 27 :
 - Modification d'importance mineure dispensée de déclaration Art.26 par l'ASN (décision) et devant faire l'objet d'un système d'autorisation interne
 - ➔ Information de l'ASN
- Autres

(*) intérêts protégés mentionnés à l'article L593-1 du CE : sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement

- Zoom sur le système d'autorisation interne de l'ANDRA

Décision ASN n°2012-DC-0273 du 5 juin 2012 :

- Fixe les critères d'une modification mineure
 - Ne doit pas mettre en cause de manière notable le rapport de sûreté, ni accroître de manière significative l'impact sur les intérêts protégés
 - Ne peut conduire à déroger, même temporairement, au domaine autorisé décrit dans les RGE

- ...
- Approuve le système d'autorisation interne
 - Doit reposer notamment sur l'avis préalable d'une instance indépendante des personnes directement en charge de l'exploitation (ICI)
- Définit les modalités d'information périodique de l'ASN sur les opérations envisagées
 - ▲ Programme prévisionnel annuel
 - ▲ Pour les opérations non prévues, information de l'ASN au moins 3 semaines avant la première réunion de l'ICI.

05/2013 – InVS – Compte rendu de la réunion du 06 juin 2013

Objet du jour : Etude de mortalité et d'incidence par cancer autour du Centre de Stockage de déchets radioactifs de Faible et Moyenne Activité (CSFMA).

1) Rappel de l'étude sanitaire réalisée en 2010 par l'InVS

L'InVS a réalisé en 2010 une étude descriptive de l'état sanitaire de la population dont l'objectif était de déterminer si la fréquence des décès et des hospitalisations par causes de cancer est différente entre la population résidant autour du site de déchets et une population de référence.

Pour cela, deux analyses ont été conduites :

- a. Une analyse globale de la mortalité et de la morbidité par cancer dans les départements de l'Aube et de la Haute Marne.
- b. Une analyse de la mortalité et de la morbidité par cancer dans une zone de 15 km autour du CSFMA.

L'étude n'a pas mis en évidence d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation pour l'ensemble des cancers, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme, dans la zone des 15 km autour du CSFMA par rapport à la population des deux départements vivant à distance du site.

En conséquence, l'InVS recommande de poursuivre la surveillance locale des cancers. Une attention particulière devra être portée sur les cancers du poumon afin de vérifier si l'excès observé dans cette étude persiste dans le temps ou, au contraire, si la mortalité et la morbidité par cancer revient à un niveau comparable à celui de la population du reste des départements de l'Aube et de la Haute-Marne, ce qui devrait être le cas si l'excès observé actuellement est dû à une simple fluctuation aléatoire.

2) Eléments d'appréciation

L'étude a été demandée par l'association « Les citoyens du coin », dont la présidente est Madame BERTHELOT et dont le siège est à Sommevoire (52).

A cet effet, un comité de pilotage, composé notamment de la CLI de Soulaines, de l'association « Les citoyens du coin », de l'exploitant,... a été mis en place par l'InVS afin de définir le périmètre de l'étude et les localisations cancéreuses à considérer, mais la maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par l'InVS.

Si, en effet la restitution des résultats de l'étude s'est fait dans le cadre de la CLI, les investigations complémentaires se feront en collaboration avec le comité de pilotage susnommé.

La prochaine réunion du comité aura lieu le dernier trimestre 2013. L'InVS propose d'intégrer les données d'hospitalisations, de mortalité et de morbidité disponibles à ce jour (celles disponibles jusqu'à l'année 2012) et de porter une attention particulière sur les cancers du poumon. Le traitement des données se fera dès début 2014 pour une restitution prévue à la rentrée 2014.

3) Etudes complémentaires indépendantes

La loi TSN de juin 2006 autorise les CLI à réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et toute mesure ou analyse environnementale relative aux émissions ou rejets des installations du site.

Ainsi, la CLI peut mener ses propres études. L'InVS se propose d'apporter un appui technique pour finaliser le cahier des charges, qui sera soumis à des cabinets indépendants.

De plus, l'InVS précise qu'elle a déjà mené des travaux en ce sens avec l'IRSN et l'ANCCLI, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une publication : « *Santé publique à proximité des installations nucléaires : comment aborder les questions posées* » Janvier 2012 (disponible sur le site de l'IRSN).

4) A l'avenir...

Philippe DALLEMAGNE précise que la CLI menait déjà des études environnementales dont un volet relatif à la biosurveillance. Des campagnes d'analyses et de prélèvements sont effectuées tous les 3 ou 4 ans dans le but de construire un référentiel de connaissances sur la durée de vie de l'installation.

Il demande dans quelle mesure ce principe d'étude à intervalles réguliers peut être transposé dans une approche de santé publique.

Blandine VACQUIER (InVS) trouve la démarche intéressante et précise qu'il faudra observer une période d'environ 10 ans entre chaque étude.

Dans ce cas, la CLI pourrait être l'interlocuteur privilégié de l'InVS.

Philippe DALLEMAGNE note qu'il n'existe pas à ce jour de registre des cancers autour des centres de stockage. Leur mise en œuvre sur le périmètre de l'étude initiale contribuerait efficacement aux études indépendantes que la CLI souhaiterait mener.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le 12 juillet 2013

Le Vice-Président de CLI de Soulaines,

Ph. DALLEMAGNE



**Assemblée Générale
de la
Commission Locale d'Information
de Soulaines**

04 Juillet 2013



Ordre du jour :

- 1 – Approbation des comptes 2012
- 2 – Approbation du rapport d'activités 2012
- 3 – Voyage d'études 2013
- 4 – ANDRA – Bilan 2012

Questions diverses

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 04 Juillet 2013

APPROBATION DES COMPTES 2012

BILAN FINANCIER 2012

Recettes	42 524,20 €	Dépenses	26 545,61 €
Subvention ASN	25 000,00 €	Fournitures administratives	763,96 €
Subvention CG10	10 000,00 €	Locations mobilières	76,48 €
Subvention CCS	6 000,00 €	Honoraires	1 794,00 €
Produits financiers	1 524,20 €	Déplacements	1 679,53 €

RESULTAT DE L'ANNEE 2012

15 978,59 €

SOLDE EN CAISSE au 1er Janvier 2013

91 986,65 €

Réception	994,77 €
Frais postaux	673,00 €
Frais bancaires	53,30 €
Frais de personnel	6 500,00 €
Etude ACRO	13 010,57 €
Adhésion ANCLI	1 000,00 €
Locations mat. Transport	
Catalogues et imprimés	

Compte de trésorerie

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 04 Juillet 2013



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

5 avril 2012 : réunion du Conseil d'Administration et du Bureau

- Procès Verbal du Conseil d'Administration et du Bureau
 - Rapport d'activités 2011
 - Introduction de la notion de pouvoir
 - Analyses 2012
 - Préparation à la prochaine Assemblée Générale

5 juin 2012 : réunion de la Commission de Communication

- Site Internet : cli-soulaines.fr
- Bulletins de la CLI



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

12 juin 2012 : Assemblée Générale

- Procès Verbal et support de réunion
 - Approbation rapport d'activités 2011
 - Introduction de la notion de pouvoir
 - Campagne d'analyses 2012
 - ANDRA – CSFMA : présentation du bilan d'activités 2011
 - ASN : arrêté ministériel du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux INB
- ACRO : Etude des niveaux de radioactivité dans les environs du centre FMA de l'Aube
- ANDRA – CSFMA : Présentation du bilan d'activités 2011
- ASN : Arrêté ministériel du 7 février 2012

24 septembre 2012 : conférence de presse à Châlons en Champagne

- ASN : l'état de sûreté nucléaire et de la radioprotection en Champagne-Ardenne



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

20 décembre 2012 : Assemblée Générale

- Procès-verbal et support de réunion :
 - INVS : Etude sanitaire des populations
 - ASN : Inspections 2012
 - ANDRA-CSFMA : Stockage des protections neutroniques latérales (PNL)
 - ANDRA-CSFMA : Stockage des détecteurs de fumée de Valduc

- ASN : Inspection de l'ASN en 2012 sur le CSA

- ANDRA-CSFMA : Prise en charge des colis « Protections neutroniques latérales » (PNL) de la centrale EDF de Creys-Malville au Centre de stockage de l'Aube

- ANDRA-CSFMA : Déclaration d'un événement de niveau 1 en octobre 2012 – Stockage de colis contenant des détecteurs incendie (Sources scellées à l'Américium 241)



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Rapport moral

- Notion de pouvoir
- Site internet de la CLI – Outil de communication à développer
- 3 études complémentaires : 2 en biosurveillance et 1 dans la continuité des études précédentes
- Des comptes sains mais...
- Suite de l'étude sur la santé des populations
- Construction d'un projet propre à la CLI de Soulaines

Diaporama ASN du 4 juillet 2013

Assemblée générale de la CLI sur le CSA

Jeudi 4 juillet 2013

Principaux régimes d'autorisation pour les INB

pyramide réglementaire

